



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/2001/1
15 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières
(Trente-sixième session, 3-6 avril 2001,
point 9 de l'ordre du jour)

**COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANES DE LA CEE ET
D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

**Proposition visant à instaurer des liens entre le SC17/WG10 et le Groupe de travail
de la sécurité et de la circulation routières (WP.1)**

Communication du Comité ISO/CEI des cartes d'identification
et dispositifs associés

Le Comité de l'ISO des cartes d'identification et dispositifs associés (ISO/CEI/JTC1/SC17) demande officiellement que soient instaurés des liens entre le SC17/WG10 et le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) de la CEE/ONU.

Le SC17 met au point une norme internationale relative à une carte d'identification du permis de conduire, qui comportera un ensemble "type", normatif et fonctionnel d'éléments de données, dont la plupart figurent dans la Convention de Vienne de 1968. À l'heure actuelle, on envisage de décrire dans les annexes à cette norme plusieurs technologies de carte mises au point par le SC17, parmi lesquelles les autorités chargées des véhicules à moteur pourront choisir celle qui correspond le mieux à leurs besoins en matière de stockage de données informatiques. Cette norme n'a pas pour but d'imposer l'usage d'une quelconque méthodologie ou technologie dans la fabrication ou la délivrance d'un permis de conduire.

Cette norme à volets multiples a pour buts :

- D'instituer des principes directeurs concernant le format et le contenu du permis de conduire d'un véhicule à moteur, dans le respect des prescriptions fixées par les autorités nationales ou régionales chargées des véhicules à moteur et des dispositions des conventions internationales;

- D'encourager le respect des textes en vigueur afin de permettre, parmi les pays coopérants, l'interchangeabilité et l'acceptation mutuelle des privilèges accordés aux visiteurs en matière de conduite de véhicules ou des permis de conduire;
- De mettre en place des plates-formes communes pour l'échange d'informations et l'interopérabilité entre les pays;
- D'assurer la sécurité des données stockées électroniquement ainsi que des documents non lisibles à la machine;
- D'encourager la transition des pratiques actuelles en matière de fabrication et de délivrance des permis de conduire à la nouvelle norme (ISO ID-1, par exemple);
- De faciliter la mise au point future de techniques et d'applications ISO.

Le SC17/WG10 n'ignore pas les travaux en cours au sein du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) de la CEE/ONU, qui est responsable de l'application des Conventions de Vienne sur la circulation routière de 1949 et de 1968. Ces deux instruments contiennent des modèles de permis de conduire nationaux et internationaux.

Le SC17 et, en particulier, le WG10 tiennent à ce que les deux groupes œuvrent dans la même direction, qu'ils évitent tout risque de chevauchement et que chacun informe l'autre de ses travaux en cours ou prévus. L'instauration de liens permettrait au SC17 de communiquer au WP.1 des documents du WG10 et à des représentants du WP.1 de participer aux réunions du WG.10. Il est à espérer que le WP.1 instaurera également de tels liens avec le WG10 de façon à permettre le même type d'échange.

Toute relation doit être fondée sur les avantages mutuels que les deux organisations peuvent tirer de leur coopération dans la définition et la résolution des problèmes liés au permis de conduire. Le SC17/WG10 est convaincu que pour réussir il lui faut bien comprendre les exigences des autorités nationales et régionales chargées des véhicules à moteur ainsi que de la communauté internationale représentée par la CEE/ONU, en matière de réduction des fraudes et abus concernant le permis de conduire et d'amélioration de la sécurité routière. Avant de proposer des solutions, il doit comprendre les problèmes liés aux permis de conduire dans le contexte du développement rapide de l'Internet, qui constitue à la fois une menace et une opportunité.

Pour sa part, la CEE/ONU dispose des spécialistes de l'ISO qui peuvent recommander des solutions dans le domaine des PCI compte tenu des mutations rapides que connaît l'échange d'informations.

Il convient de noter que, dans des modalités semblables à celles qui sont proposées ici, le Groupe de travail 3 du SC17 sur les passeports lisibles par machine entretient depuis longtemps des relations fructueuses avec le Groupe consultatif technique de l'Organisation de l'aviation civile internationale sur les documents de voyage lisibles à la machine (TAG/MRTD).
